

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 80-1552/PR/TP portant approbation des procès-verbaux des deux dernières séances du comité de gestion du Fonds d'investissement routier et approbation du projet de budget du Fonds d'investissement routier pour l'exercice 1980.

n° 80-1552/PR/TP

Ministère
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Date de publication
23 octobre 1981

Numéro JO
n° 1 du 03/01/1981

Date du numéro
3 janvier 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le président de la République, chef du Gouvernement

Vules lois Constitutionnelles n° 1 et 2 du 27 juin 1977

Vul'ordonnance n° 77-008 du 30 juin 1977

Vule décret n° 78-072 du 2 octobre 1978 portant nomination des membres du Gouvernement

Vula délibération n° 28/7e L du 8 mai 1969, notamment en son article 7, rendue exécutoire par arrêté n° 69-772/SG/CG du 20 mai 1969 et portant création d'un fonds d'investissement routier du Territoire français des Afars et des Issas, modifié par délibération n° 71/7e L du 23 : décembre 1969 rendue exécutoire par arrêté n° 69-1858/SG/CG du 29 décembre 1969

Vula délibération n°. 72/7e L du 23 décembre 1969 rendue, exécutoire par arrêté n° 69-1859 du 29 décembre 1969 et portant création d'une surtaxe spéciale sur l'essence, le pétrole et les supercarburants, modifiée par délibération n° 76/8e L du 31 décembre 1974.

Vules procès-verbaux des séances du comité de gestion du Fonds d'investissement routier du 16 janvier 1980 et du 2 juin 1980

Sur proposition du ministre des Travaux publics

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 7 octobre 1880;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont approuvées les propositions du comité de gestion du Fonds d'investissement routier contenues dans les procès-verbaux des séances du 16 janvier 1980 et du 2 juin 1980, ainsi que le projet de budget de l'exercice 1980 ci-annexé au présent arrêté. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

